



Marché n° 25-005

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

Location et assistance d'un système de production et d'archivage vidéo collaboratif à haut-débit EditShare

MARCHE PUBLIC

Marché passé selon les dispositions des articles R.2124-2 1° et R.2161-2 à R.2161-5

Date limite des offres : 27/02/2025 à 12H00

Table des matières

ARTICLE 1. IDENTIFICATION DE L'ACHETEUR	
ARTICLE 2. PRESENTATION DU MARCHE	3
2.1. Objet du marché	3
2.2. Forme du marché	3
2.3. Etendue du marché	3
2.4. Durée du marché	
2.5. Contenu du dossier de consultation	
ARTICLE 3. CONDITIONS DE PARTICIPATION	
3.1. Pièces à fournir au titre de la candidature	4
3.2. Pièces à fournir au titre de l'offre	6
3.3. Variantes	
3.4. Dépôt des offres	6
ARTICLE 4. ANALYSE DES CANDIDATURES ET DES OFFRES	
4.1. Conditions de participation des candidats	7
4.2. Critères de jugement des offres	7
ARTICLE 5. MODALITES D'ATTRIBUTION DU MARCHE	
ARTICLE 6. INSTANCES DE RECOURS	8
ANNEXE 1: SIGNATURE ELECTRONIQUE	9

ARTICLE 1. IDENTIFICATION DE L'ACHETEUR

Réseau Canopé Téléport 1 - @ 4 1 avenue du Futuroscope CS 80158 86 961 Futuroscope Cedex

Réseau Canopé est un établissement public national à caractère administratif, régi par les articles D. 314-70 et suivants du Code de l'Education Opérateur du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, Réseau Canopé a pour mission la formation tout au long de la vie et le développement professionnel des enseignants. Il les accompagne notamment dans l'appropriation des outils et environnement numériques.

Il est également opérateur de formations et organisateur d'événements pédagogiques ; il assure une mission documentaire et accompagne les projets des établissements scolaires dans ses Ateliers Canopé.

ARTICLE 2. PRESENTATION DU MARCHE

2.1. Objet du marché

Le présent marché vise à confier au titulaire la prestation de service de location et d'assistance d'un système de production et d'archivage vidéo collaboratif à haut débit EditShare.

La référence au vocabulaire commun des marchés publics (CPV) associés au présent marché est :

92112000 Services liés à la production de films cinématographiques ou de vidéos

79995100 Services d'archivage

2.2. Forme du marché

Le marché est passé sous la forme d'un marché de services, ordinaire, à prix forfaitaire.

2.3. Etendue du marché

Le marché n'est pas alloti en raison de la nécessaire intégration de l'ensemble des prestations attendues, qui rendrait plus complexe et plus onéreuse la mise en œuvre d'un allotissement au sens de l'article L.2113-10 du Code de la Commande Publique.

Le montant du marché est estimé à 290 000 € TTC.

2.4. Durée du marché

Le marché est conclu à compter de sa date de notification, pour une durée de 72 mois, à compter de la mise en exploitation du système.

2.5. Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation remis aux candidats comprend les pièces suivantes :

• le présent règlement de la consultation,

- le cahier des clauses particulières et ses annexes,
- l'acte d'engagement et son annexe financière,
- le cadre de réponse,
- la fiche contact.

Le dossier peut être téléchargé sur la plateforme des achats de l'Etat (PLACE) à l'adresse suivante : https://www.marches-publics.gouv.fr. Il contient la totalité des informations utiles aux candidats pour élaborer une offre.

Lors du retrait du dossier, les candidats sont fortement invités à s'identifier en communiquant une adresse courriel valide, faute de quoi ils ne pourront être informés des éventuels compléments, modifications, ajouts de document, report de dates limites ou réponses faite aux questions relatives à la consultation en cours.

L'acheteur se fait juge de l'opportunité de répondre à des demandes de renseignements complémentaires. Celles-ci ne pourront porter que sur des questions mineures appelant des réponses qui ne peuvent nuire à l'égalité de traitement des candidats.

Si la question posée par le candidat révélait une ambiguïté, une imprécision ou une omission dans la rédaction, de nature à compromettre la compréhension du dossier, l'acheteur s'engage à faire une réponse écrite, diffusée à l'ensemble des candidats, l'anonymat étant préservé.

Par mesure d'équité, les demandes de renseignements complémentaires doivent être formulées par écrit (mail ou via la plateforme) et communiquées à l'acheteur au plus tard dix (10) jours francs avant la date limite de remise des offres. La demande sera prise en compte et la réponse sera retranscrite à l'ensemble des candidats potentiels qui se seront identifiés sur la plateforme PLACE.

Toute modification du dossier de consultation fait l'objet d'un envoi automatique de message électronique à l'adresse e-mail qui a été indiquée lors du téléchargement du dossier. Il est donc nécessaire de vérifier très régulièrement les messages reçus sur cette adresse.

Réseau Canopé se réserve le droit d'apporter, au plus tard six (6) jours francs avant la date limite fixée pour la remise des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir formuler aucune réclamation à ce sujet.

ARTICLE 3. CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le candidat fournit dans une seule enveloppe les pièces relatives à sa candidature et celles constituant son offre. Si les documents fournis par le candidat ne sont pas rédigés en langue française, ils doivent être accompagnés d'une traduction en français certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté.

3.1. Pièces à fournir au titre de la candidature



Avertissement : Les pièces de la candidature n'ont pas besoin d'être signées.

Les candidats peuvent présenter leur candidature sous la forme du document unique de marché européen (DUME) ou hors DUME.

3.1.1. Candidature sous forme de DUME

• Formulaire DUME en format xml et pdf (généré automatiquement lors de la réponse sur PLACE) remplaçant la DC1 et DC2 (ne pas les transmettre en plus du formulaire).

Pour renseigner votre DUME, il convient de choisir le DUME comme modalité de réponse pour la candidature. Le DUME est prérempli sur la base du numéro SIRET.

3.1.2. Candidature hors DUME

- L'imprimé DC1¹, « lettre de candidature », ou équivalent comprenant notamment :
 - L'objet de la candidature,
 - La présentation du candidat et des membres du groupement, le cas échéant :
 - o Dénomination commerciale, adresse de l'établissement et du siège social (si différente),
 - o Numéro SIRET et TVA intracommunautaire,
 - o Adresse de courrier électronique et numéro de téléphone
 - o Répartition des prestations, en cas de groupement et désignation du mandataire,
 - Une déclaration sur l'honneur justifiant que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner prévus aux articles L.2141-1 à L.2141-5 du CCP et est en règle au regard des articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés,
- L'imprimé DC2, « déclaration du candidat » ou équivalent comprenant notamment :
 - Une déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant le domaine d'activité auquel se réfère le marché, au cours des 3 derniers exercices,
 - L'indication d'appartenance à la catégorie des PME, le cas échéant,
 - Une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pendant les trois dernières années,
 - Une description des moyens techniques dont le candidat dispose pour la réalisation des prestations,
 - Une liste de références récentes fournies au cours des 3 dernières années indiquant notamment le montant, la date et le destinataire public ou privé,
 - Tout autre document permettant d'attester de la capacité du candidat à exécuter les prestations du marché.

3.1.3. Candidature d'un groupement momentané d'entreprises

Les candidats peuvent se présenter en groupement solidaire ou conjoint.

Aucune forme particulière de groupement n'est imposée après attribution. En cas d'attribution du marché à un groupement conjoint, le mandataire du groupement sera solidaire.

Dans ce cas, les membres du groupement s'engagent à exécuter des prestations détaillées et précisées dans le marché et que le mandataire du groupement soit solidaire de chacun des membres

¹ Les formulaires DC sont disponibles à l'adresse suivante : https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat

du groupement pour ses obligations contractuelles à l'égard de la personne publique.

Un opérateur économique ne peut pas être mandataire de plusieurs groupements. De plus, les candidats ne peuvent pas présenter plusieurs offres en agissant à la fois :

- en qualité de candidats individuels et de membres d'un groupement,
- en qualité de mandataire d'un groupement et de membres d'un autre groupement.

3.1.4. Recours à d'autres opérateurs

<u>Si le candidat s'appuie sur d'autres opérateurs économiques pour présenter sa candidature</u>, il doit produire pour chacun de ces opérateurs :

- les mêmes documents qui sont exigés du candidat pour justifier de ses capacités professionnelles, techniques et financières
- un engagement écrit de chacun de ces opérateurs justifiant que le candidat dispose de leurs capacités pour l'exécution du marché.

3.2. Pièces à fournir au titre de l'offre



Il n'est pas obligatoire que l'acte d'engagement soit signé dès le dépôt de l'offre.

- La fiche contact complétée,
- Une offre financière constituée par la décomposition du prix global et forfaitaire détaillant:
 - o un chiffrage pour chacun des éléments demandés dans le CCP, en précisant les coûts associés à chaque composant ou service.
 - o un coût global, incluant, le cas échéant, les remises commerciales proposées.
- Une offre technique telle que demandée dans le cadre de réponse compris dans le DCE,

3.3. Variantes

Les candidats peuvent proposer une offre comportant des variantes. Ces propositions variantes ne peuvent porter que sur les caractéristiques techniques des équipements proposées en offre de base.

Pourront être proposées une solution technique alternative à l'offre de base ou un complément à l'offre de base.

Les candidats qui présenteront une variante ne sont pas tenus de présenter une offre de base, ou une offre de base conforme à la solution exigée dans les documents de consultation.

3.4. Dépôt des offres

La date limite de dépôt des plis est mentionnée dans la première page du présent règlement.

Les offres doivent être déposées par voie électronique sur la plate-forme PLACE <u>www.marches-publics.gouv.fr</u>, sur laquelle la procédure technique de dépôt des plis est détaillée.

Aucune offre électronique ne sera admise en dehors de celles reçues à l'adresse précitée. Les plis transmis par voie électronique sont horodatés. Tout pli qui parviendrait au-delà de la date et de l'heure limite de dépôt ci-dessus sera considéré comme hors délai.

Aucune offre papier ne sera admise en dehors d'une copie de sauvegarde d'une offre électronique.

Délai de validité des offres : 4 mois à compter de la date limite de réception des offres

ARTICLE 4. ANALYSE DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

4.1. Conditions de participation des candidats

Sont écartés les candidats:

- n'ayant pas fourni l'ensemble des déclarations, certificats ou attestations demandés, dans les délais imposés par l'acheteur, conformément aux dispositions de l'article R.2144-2 du CCP,
- dont les garanties professionnelles et financières sont insuffisantes au regard de l'objet du marché (les capacités techniques, humaines et financières, ainsi que les références présentées doivent être en relation avec les caractéristiques techniques, le calendrier du projet et l'objet du marché).

4.2. Critères de jugement des offres

Les critères de sélection des offres et leur coefficient de pondération, sont les suivants :

1. L'ensemble des éléments permettant de qualifier la valeur technique de l'offre (40 points)

- 1.1. Valeur technique de l'offre concernant le déploiement : 15 points
- 1.2. Valeur technique de l'offre concernant l'assistance et la maintenance pendant la durée de location : 25 points

2. Le prix (60 points)

La note maximale est attribuée à l'offre la moins chère et les autres notes sont attribuées selon la formule suivante :

(Montant de l'offre minimum / Montant à comparer) X note maximale

ARTICLE 5. MODALITES D'ATTRIBUTION DU MARCHE

Le candidat retenu devra faire parvenir à Réseau Canopé, <u>dans un délai de cinq jours ouvrés</u> à compter de la réception de la demande :

- les documents permettant de justifier qu'il n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner prévus aux articles L.2141-1 à L.2141-5 du CCP :
 - Les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant que les obligations fiscales et sociales ont été satisfaites,
 - Une copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire.
- l'acte d'engagement signé par une personne habilitée à engager l'attributaire :
 - en cas de signature manuscrite, l'acte d'engagement est envoyé par voie postale, après suppression du pictogramme « signature électronique »,
 - en cas de signature électronique, l'acte d'engagement est signé en format PDF (cf. annexe 1) et envoyé via PLACE.

Après signature de l'acte d'engagement par le représentant de l'acheteur, le marché est notifié au titulaire.

ARTICLE 6. INSTANCES DE RECOURS

L'instance chargée des voies de recours est le tribunal administratif de Poitiers, auprès duquel peuvent être obtenus les renseignements concernant leur introduction :

TA de Poitiers Hôtel Gilbert 15, rue de Blossac - BP 541 86020 Poitiers Cedex Téléphone : 05 49 60 79 19

Télécopie : 05 49 60 68 09

Courriel: greffe.ta-poitiers@juradm.fr

ANNEXE 1: SIGNATURE ELECTRONIQUE

Signature d'un fichier PDF avec une ID numérique

1. Enregistrement de l'acte d'engagement (sous format word initialement) sous format PDF. Règle de nommage : N° de marché (AA-123-Lxx) AE Nom de la société

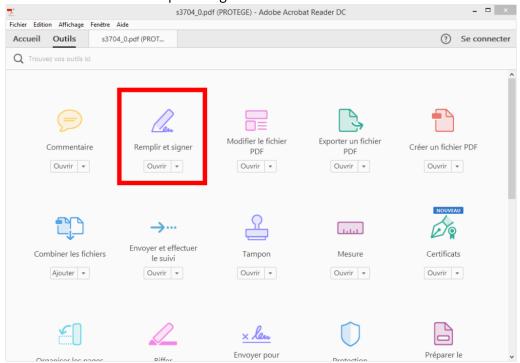
- AA: Année

- 123 : n° du marché

- Lxx: n° du lot

2. Sur Adobe Reader : signer directement sur le pdf avec votre certificat de signature électronique.

Il suffit d'aller dans « remplir et signer » :



Ensuite « utiliser des certificats », « signer avec un certificat » : une boîte de dialogue « tracer un rectangle de signature » s'ouvre, installer votre clé de signature électronique et cliquer sur « signer avec un périphérique connecté » (ne pas cocher sur la case : « verrouiller le document »), vous sélectionnez votre ID électronique et vous pouvez signer.

Si votre clé n'est pas encore reconnue sur l'ordinateur, ouvrir « Edition », puis « Préférences » dans le menu déroulant, et « Signatures », cliquer sur « autres » en face « Identités et certificats approuvés », une fois la boîte de dialogue ouverte, cliquer sur l'icône représentant une carte de visite avec un + au-dessus, puis « ajouter une identification numérique », « ID numérique personnelle existante provenant : », cliquer sur « d'un périphérique connecté à cet ordinateur ».

3. Via la plateforme PLACE: https://www.marches-publics.gouv.fr/agent/signer-document, en téléchargeant l'outil de signature:

